

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille dix-neuf, le Vendredi Quinze Mars à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Corbehem, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 mars 2019, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD, M. Michel HOUSAU, M. Serge DERET, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Sylvie LEGROS, M. Alain COPLO, Mme Christine LIBERAL, M. Jean-Pierre MOREAU, Mme Nathalie POTEAU, M. Dominique BLARY, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Eric MORELLE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Gilbert THERON, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, Mme Valérie RATTE, M. Jean-Marie HERMANT, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Jacques LECLERCQ, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Patrick DOYEN, M. André PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Bernard TRANNIN, M. Bernard BATESTI, M. Raoul LIBERAL, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS (à compter du point n°2), M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Jean-Paul PONT, M. Pierre GEORGET, M. Francis RICHARD, Mme Sylviane DURAK, M. Pierre DECOURRIERE, Mme Catherine VESIEZ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Edwige MARCZYSHYN (pouvoir à M. Michel HOUSAU), Mme Réjane LIBERT (pouvoir à M. Serge DERET), M. Jean-Luc BOYER (pouvoir à Mme Agnès LAGEAT), M. Bernard BEAUCAMP (pouvoir à M. M. Yves LEGROS), M. Régis BAES (pouvoir à M. Bernard TRANNIN), Mme Marie-Christine GUENOT (pouvoir à M. Jean-François LEMAIRE), M. Jean-Luc LEROUX (pouvoir à M. M. Dominique BERTOUT), Mme Anne-Sophie DEROUBAIX (pouvoir à M. Christian THIEVET), M. Michel DEBAVELAERE (pouvoir à M. Francis RICHARD), Mme Sylvie JONIAUX (pouvoir à Mme Sylviane DURAK),

Absents représentés :

M. Georges HOUZIAUX, représenté par M. Jacques LECLERCQ,
M. Gilles PINTIAUX, représenté par M. Patrick DOYEN
M. Xavier PLATEL, représenté par M. André PLATEL,
M. Rodrigue MROZ, représenté par M. Raoul LIBERAL,
M. Bernard MAYEUX, représenté par M. Jean-Paul PONT,

Absents :

M. Jean-Charles DUPAS (pour le point n°1)
M. Daniel GAY,
M. Michel ROUSSEAU,
M. Jean-Pierre LEGER,
Mme Annick DANEL,

M. Stéphane TONELLE est désigné Secrétaire de Séance.

Point N° 1 : **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2018**

Adopté à l'unanimité

Point N°2 : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/EMPLOI/ FORMATION**

2-1 : Demandes de subventions pour le projet de Maison de professionnels de santé à Baralle

Adopté à la majorité absolue (3 abstentions)

2-2 : Projet de Maison de professionnels de santé à Baralle : acceptation de la subvention de 100 000 euros du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Adopté à la majorité absolue (3 abstentions)

2-3 : Dispositif Référent solidarité : Proposition financière du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre de l'année 2019

Adopté à l'unanimité

Point N°3 : SUIVI DES GRANDS PROJETS

3-1 : Fermeture de l'aérodrome civil intercommunal et création d'une piste ULM

Adopté à l'unanimité

3-2 : Renouvellement de la convention de fauchage avec Monsieur FENART sur l'ensemble des terrains de l'aérodrome situés en dehors des aires de manœuvre

Adopté à l'unanimité

3-3 : Renouvellement de la convention d'occupation avec l'Aéroclub du Douaisis pour trois parcelles sur l'aérodrome

Adopté à l'unanimité

Point N°4 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE / LOGEMENT / CADRE DE VIE

4-1 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Définition des modalités de collaboration avec les communes

Adopté à la majorité absolue (1 contre)

4-2 : Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et définition des modalités de la concertation avec la population

Adopté à la majorité absolue (1 abstention)

Point N°5 : POLE ACTION SOCIALE

5-1 : Tarification pour le service d'Aide à Domicile

Adopté à l'unanimité

Point N°6 : CULTURE

6-1 : Tarification 2019/2020 de l'ERIM et des ateliers théâtre

Adopté à l'unanimité

6-2 : Renouvellement du Contrat Local d'Education Artistique

Adopté à l'unanimité

Point N°7 : POLE FINANCES ET GESTION

7-1 : Débat d'Orientation Budgétaire

Le conseil communautaire a pris acte à l'unanimité de la tenue du DOB sur la base du rapport d'orientation budgétaire

7-2 : Avance trimestrielle sur la contribution du SYMEVAD

Adopté à l'unanimité

Affiché le 21 mars 2019

Le Président, Pierre GEORGET